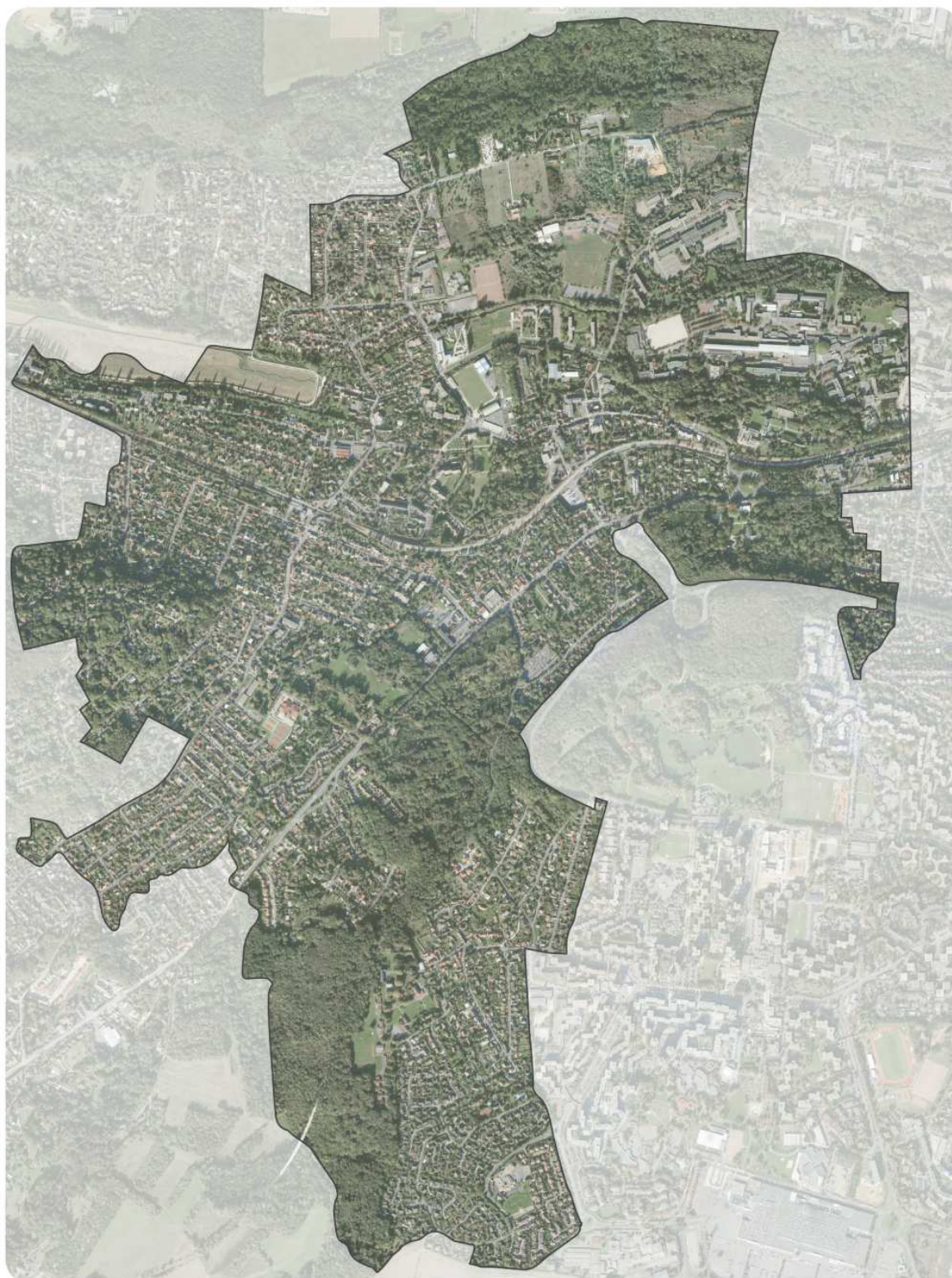


### 7.2.a- Note sanitaire et traitement des déchets



# Les réseaux techniques urbains

## 1. Le réseau d'eau potable

Le réseau d'eau potable est confié en affermage à la Société Lyonnaise des Eaux. L'eau est pompée en Seine et traitée. La production est réalisée par les usines de Morsang-sur-Seine et de Viry-Chatillon refoulant sur des réservoirs d'équilibre, une capacité globale de 42 500m<sup>3</sup>. L'eau arrive à Bures par un réservoir en haut de la Guyonnerie (environ 300m<sup>3</sup>), un réservoir au Coudray sur la commune de Gif et un château d'eau des Ulis (ZAC de Courtaboeuf). Les conduites d'adduction sont en fonte ductible, les antennes et branchements récents en PVC. Cependant 40% des branchements particuliers sont en plomb. Le 1<sup>er</sup> juillet 2003, la municipalité a signé un avenant au contrat avec la Lyonnaise des Eaux pour la suppression de tous les branchements en plomb d'ici à 2013.

Des contrôles de potabilité et de traçabilité sont effectués mensuellement par la Lyonnaise des Eaux.

Les canalisations assurant l'alimentation et la distribution en eau potable couvrent l'ensemble des zones urbanisées de la commune. Toutes les habitations de la commune sont desservies en eau potable.

## 2. Le réseau d'assainissement et d'eau pluviale

Le territoire de la commune de Bures-sur-Yvette est inclus en entier dans une " zone de ruissellement urbanisée à maîtriser ". La commune est adhérente au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVV) qui gère l'Yvette et ses affluents.

Le système d'assainissement sur la commune comprend un réseau séparatif, eaux usées-eaux pluviales.

### 2.1. Le réseau des eaux usées

Le réseau des eaux usées de la vallée de l'Yvette est constitué d'un collecteur intercommunal en fond de vallée depuis Chevreuse et qui aboutit au collecteur de la vallée de l'Orge à Savigny/Orge. Les eaux usées collectées sont traitées à la station d'épuration de Valenton.

Pour les eaux usées, l'ensemble de la commune est desservi par un réseau primaire intercommunal situé en fond des vallées (du Vaularon et de l'Yvette).

Ce réseau intercommunal est constitué sur la commune de Bures de :

- un collecteur intercommunal Ø 300 d'eaux usées qui longe la RD988 puis le ru du Vaularon et descend vers l'Yvette.
- deux collecteurs intercommunaux le long de l'Yvette : Ø 800 et Ø 700 à l'est du Vaularon et, Ø 800 et Ø 400 le long du bassin de retenue.

Les canalisations secondaires constituant le réseau communal de collecte couvrent en 2010 la quasi-totalité de la zone urbanisée. L'ensemble du réseau représente 31 754 mètres linéaires. Les installations existantes comportent 1 poste de refoulement des eaux usées dans le réseau communal. Toutes les eaux usées sont conduites par ce réseau secondaire vers les collecteurs intercommunaux.

L'assainissement individuel est interdit sauf impossibilité de raccordement au réseau. Sur la commune, deux secteurs présentent des habitations assainies en non collectif (rue de la Guyonnerie et quelques rues sur le plateau de la Hacquinière). Pour ces habitations, le raccordement au réseau d'assainissement collectif communal est impossible actuellement.

L'entretien des réseaux communaux est assuré par la Lyonnaise des Eaux. Le réseau de collecte des eaux usées fait l'objet d'une surveillance accrue (repérage des dysfonctionnements).

La commune dispose par ailleurs d'un Schéma Directeur Communal d'Assainissement qui identifie d'une part les dysfonctionnements majeurs et les travaux à mettre en place pour régulariser la situation. Il établit d'autre part un zonage d'assainissement communal. Le règlement d'assainissement à utiliser sur le territoire communal est celui établi par le SIAHVV.

### 2.2. Le réseau d'eaux pluviales

Il est destiné à la collecte des eaux pluviales qui se déversent dans les rus d'Angoulême et de Frileuse et dans les rivières du Vaularon et de l'Yvette.

L'urbanisation intensive imperméabilise les sols et le ruissellement non maîtrisé provoque un écoulement direct des eaux pluviales dans les rivières, d'où des risques d'inondation accrus.

Les nombreux arbres disparus pendant la tempête de 1999 participaient probablement à la rétention des eaux de pluie. Leur disparition est un facteur aggravant.

Nombre de raccordements de propriétés privées ne respectent pas la séparation des réseaux, d'où des inondations dues aux rivières débordantes mais aussi aux réseaux d'eaux usées saturés par les eaux pluviales qui y sont envoyées. La municipalité a commandé pour 2002 les doubles d'enquêtes de conformité et de contrôle par rapport à l'année précédente. L'effort est à poursuivre afin d'obtenir des particuliers les strictes mises en conformité de toute installation.

### 3. La gestion des déchets

Le service de collecte de déchets ménagers est géré par le S.I.O.M.<sup>1</sup> de la Vallée de Chevreuse. Créé en 1959, il regroupe 17 communes et se charge de l'élimination des déchets de 170 000 habitants. L'usine est implantée à Villejust, dans la zone d'activités de Courtabœuf.

Le SIOM a trois missions principales :

- La collecte des déchets ménagers
- L'incinération des déchets classiques
- La valorisation des matières premières

Le tri sélectif s'est institué dans Bures peu à peu. Désormais les ordures ménagères, le verre, les emballages et les déchets végétaux sont collectés en porte-à-porte 1 fois par semaine. Depuis mai 2002, la collecte des encombrants est réalisée tous les mois. Des armoires pour DMS (déchets ménagers spéciaux) sont disponibles au Centre technique Municipal 2 fois par mois. Des colonnes d'apport volontaire pour le verre, les journaux et les bouteilles plastiques sont réparties sur le territoire, mais elles sont peu esthétiques.

Les déchets spécifiques (inertes, contaminés, chimiques ou radioactifs) produits par les différents établissements et centres de recherche, sont gérés par les producteurs eux-mêmes puis collectés et traités par des organismes spécialisés.

Des dépôts sauvages ou abandons d'encombrants sont constatés et enlevés régulièrement le long de certaines voies et dans quelques massifs boisés.

Depuis février 2008, le SIOM a lancé un programme de prévention des déchets pour la période 2008-2012. Ce plan engage la collectivité sur le chemin de la réduction des déchets.

---

<sup>1</sup> Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères